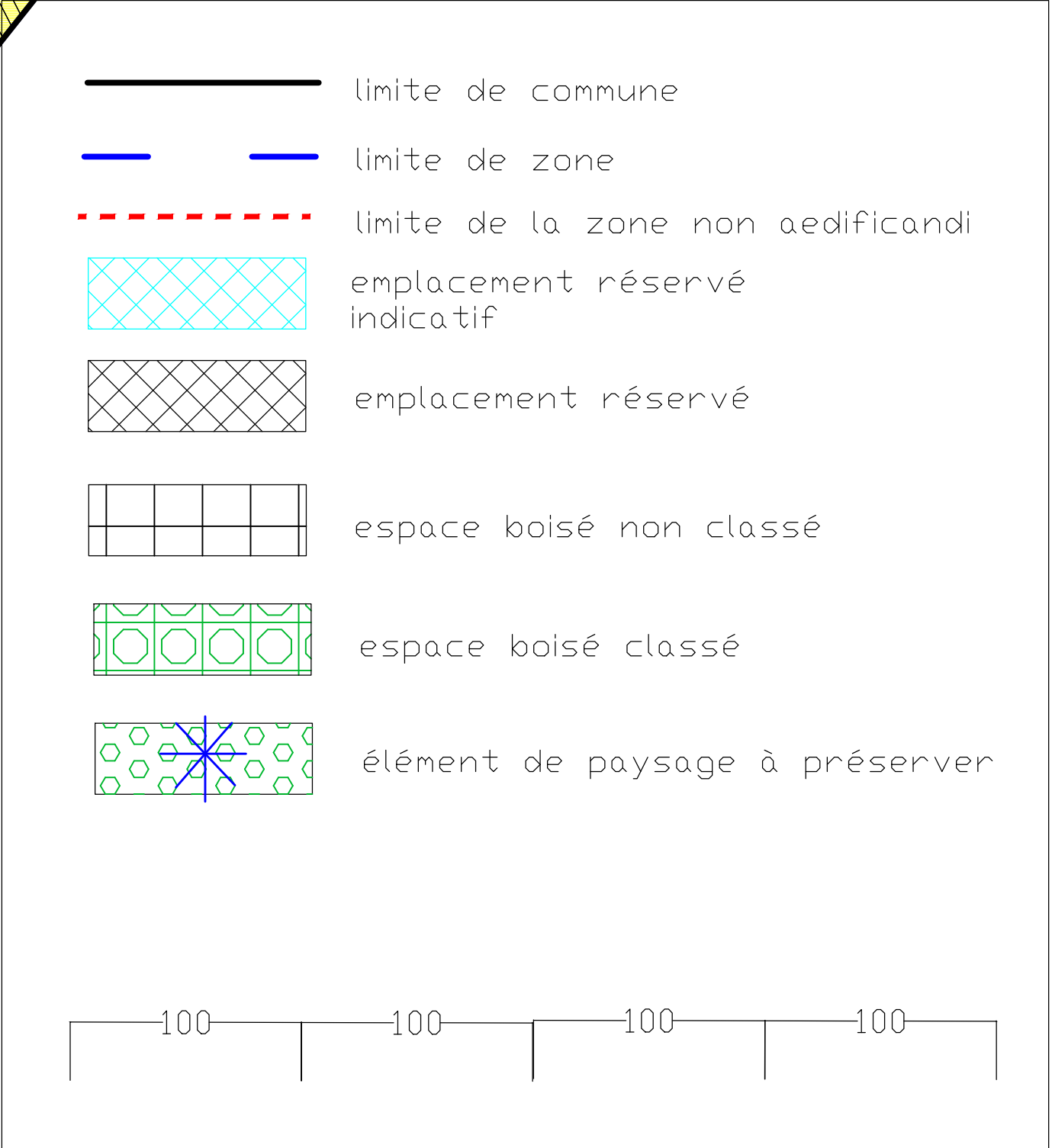
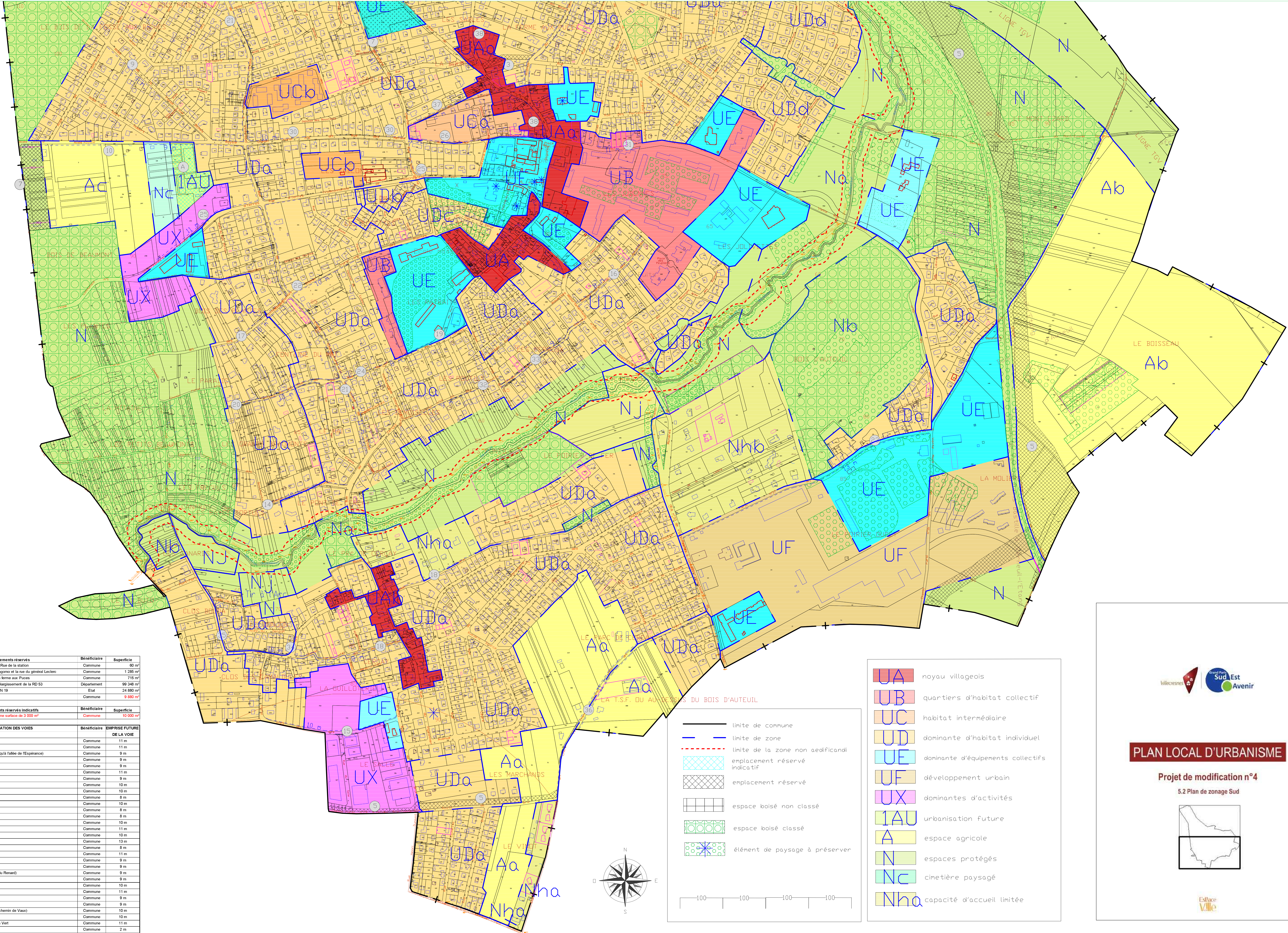


Emplacements réservés	Bénéficiaire	Superficie
2.Chemin d'accès à la collée verte - Rue de la station	Commune	40 m²
3.Emprise voie entre la rue du Lt Dagorno et la rue du général Leclerc	Commune	1 286 m²
4.Elargissement partie sud, rue de la ferme aux Pucies	Commune	715 m²
5.Voies : Déviation de la RD 33 et élargissement de la RD 53	Département	99 348 m²
6.Elargissement de l'emprise de la RN 19	Etat	24 880 m²
7.Continuité écologique	Commune	9 880 m²
Emplacements réservés indicatifs	Bénéficiaire	Superficie
A. Equipement scolaire ou sportif d'une surface de 3 000 m²	Commune	10 000 m²
DENOMINATION DES VOIES	Bénéficiaire	EMPRISE FUTURE DE LA VOIE
7. Rue de la Bourgogne	Commune	11 m
8. Rue de la Gasme	Commune	11 m
9. Allée de la Fosse aux Biches (jusqu'à l'allée de l'Espérance)	Commune	9 m
10. Allée Royale	Commune	9 m
11. Allée de la Justice	Commune	9 m
12. Avenue du Général Leclerc	Commune	11 m
13. Chemin d'Aulnay	Commune	9 m
14. Chemin des Beaumonts	Commune	10 m
15. Chemin des Cloiseaux	Commune	10 m
16. Chemin des Jolivettes	Commune	8 m
17. Chemin des Plantes	Commune	10 m
18. Chemin du Quartier	Commune	8 m
19. Rue de Cenay	Commune	8 m
20. Rue de la Fontaine du Mai	Commune	10 m
21. Rue de l'Etoile	Commune	11 m
22. Rue des Plantes	Commune	10 m
23. Rue du Bois d'Auteuil	Commune	13 m
24. Rue du Mail	Commune	8 m
25. Rue d'Armes	Commune	11 m
26. Rue du Docteur Bertrand	Commune	9 m
27. Allée du Renard	Commune	9 m
28. Allée des Hôtes (jusqu'à l'allée du Renard)	Commune	9 m
29. Allée des Tillouls	Commune	9 m
30. Rue des Marais	Commune	10 m
31. Rue du Réveil	Commune	11 m
32. Rue des Pouilles	Commune	9 m
33. Rue des Perreux	Commune	9 m
34. Rue des Martelles (du n°28 au chemin de Vaux)	Commune	10 m
35. Chemin de Vaux	Commune	10 m
36. Chemin rural n° 22 dit du Chemin Vert	Commune	11 m
37. Sentier de la Bourgogne	Commune	2 m



- UA noyau villageois
- UB quartiers d'habitat collectif
- UC habitat intermédiaire
- UD dominante d'habitat individuel
- UE dominante d'équipements collectifs
- UF développement urbain
- UX dominantes d'activités
- 1AU urbanisation future
- A espace agricole
- N espaces protégés
- Nc cimetière paysagé
- Nha capacité d'accueil limitée

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet de modification n°4

5.2 Plan de zonage Sud